

## iPhone : l'Autorité de la concurrence saisie

Le site meilleurmobile.com assure avoir tenté à plusieurs reprises de négocier avec Apple, qui refuse que le mobile soit commercialisé via des sites internet sans boutique.



L'iPhone 3Gs

(c) Sipa

meilleurmobile.com a fait savoir jeudi 10 septembre qu'il avait saisi cet été l'Autorité de la concurrence pour réclamer le droit de distribuer l'iPhone.

Le site internet français de comparaison des offres télécoms assure avoir tenté à plusieurs reprises, depuis plus d'un an, de négocier avec Apple. La marque à la pomme refuse que son téléphone multimédia soit commercialisé via des sites internet sans boutique ou pure players.

Actuellement, meilleurmobile.com propose des iPhones avec abonnement, mais au moment de l'achat il renvoie vers le site d'Orange (France Télécom). Sans contrat avec Apple, il dit ne pas pouvoir proposer de prix suffisamment compétitifs ou

d'abonnements avec SFR ou Bouygues Telecom.

Sachant qu'"Apple a une part de marché dans les smartphones en France d'environ deux tiers, cela représente pour nous un préjudice considérable", fait valoir le site.

En décembre 2008, l'exclusivité de 5 ans dont bénéficiait Orange sur l'iPhone en France avait été cassée, une décision confirmée début février par la cour d'appel de Paris.